interrogé par MM. Le Mazurier et Jérôme. De ses réponses assez incohérentes, il est assez malaisé de connaître la cause exacte de ce drame sanglant ; il semble du reste ne point se rendre compte de la gravité de l'acte qu'il a commis, déclarant qu'il ne savait pas, qu'il ne croyait pas.

Quand quelques heures de prison auront calmé ses esprits, il est probable qu'il se décidera à parler d'une façon plus explicite.

GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT
Bon Marché inouï.
FRANCO Catalogue illust.
PHOTOGRAPHIE
Seul adresser à M^le Directeur de la Société de Photographie à ROUBAIX (Nord)
Sans apprentissage de portraits, paysages, vues animées. Société Manufacture générale fabriquant tous les genres d'appareils pliables, détectives, folding, appareils mixte, classique et de luxe, optique et accessoires.
Qualité supérieure
Assortiment considérable.
Bon Marché inouï.
Concurrence impossible.
Envoi franco, sur demande, du GRAND CATALOGUE ILLUSTRÉ.

# TRIBUNAUX

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

*Audience du vendredi 9 janvier*

Présidence de M. Chancel, vice-président

UNE VENGEANCE. — Jean Delescluse, 51 ans, courtier en chevaux à Mouscron, avait en France un certain nombre de créanciers qui s'inquiétaient de ne pas être payés. Le 7 novembre, ils prétendirent que Delescluse était à Tourcoing et avait en sa possession un jeune cheval d'une valeur de 500 à 600 francs, pour demander à M. le Président du Tribunal de commerce l'autorisation de procéder à une saisie conservatoire. M. Deannoy, huissier, procéda à la saisie du cheval et dénonça cette saisie au propriétaire. Furieux, Delescluse courut à l'écurie et, d'un coup de couteau, coupa la gorge du cheval; l'huissier le retrouva, sanglant et mourant, quelques instants après. Pour avoir détruit un objet saisi et anéanti le gage de ses créanciers, Jean Delescluse est condamné par défaut à 4 mois de prison.

L'EXPLOITATION DE L'ENFANCE. — Voici un père qui, au lieu de travailler, trouve plus commode de vivre aux dépens de ses jeunes enfants. Jules Grenier, journalier à Roubaix, rue de l'Ouest, 97, envoyait ainsi mendier sa fillette de 11 ans, Yvonne, et la suivait de loin pour que lui rapportât aussitôt les aumônes qu'elle obtenait à la suite de ses sollicitations. Le samedi 11 octobre, la petite Yvonne était ainsi à Tourcoing, et elle allait de porte en porte quémander la charité, lorsque sur la Grande Place, un agent remarqua son geste : c'est ainsi que fut découverte l'exploitation dont elle était victime. Le père, Jules Grenier, est aujourd'hui poursuivi pour exploitation d'enfant à autrui, mendicité et condamné par défaut à un mois d'emprisonnement.

FRAUDEUSES INVÉTÉRÉES. — Elisa Duforeau, 17 ans, bacleuse à Roubaix, boulevard de Strasbourg, et Léonie Landroeux, 20 ans, bacleuse, rue Magenta, 5, sont deux fraudeuses invétérées, qui ont déjà encouru maintes condamnations pour contrebande. Elles n'étaient pas sorties de prison depuis 15 jours qu'elles ont été à nouveau arrêtées pour fraude, le 4 janvier dernier, vers cinq heures et demie du soir, à Leers, sentier Bataille, les douaniers les ont saisies alors qu'elles importaient de Belgique 76.800 allumettes de provenance étrangère, d'une valeur de 70 fr. 80. Elles sont condamnées au maximum de la peine, 2 mois de prison et 500 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Joseph Hageman, infraction à un arrêté d'expulsion, 1 mois de prison. — A Cysoing, dimanche dernier, les gendarmes ont arrêté, pour mendicité en réunion, Victor Pierré, 33 ans, journalier, et Léon Lejeunay, 27 ans, de Magny-le-Désert (Orne); dix jours de prison au premier; 15 jours au second. — A Cysoing encore, mais le lendemain lundi, on arrêtait pour mendicité en réunion Jacques Toulon, 52 ans, originaire de Carlonniers, et Louis Bouquet, 29 ans, journalier à Lille. A chacun 48 heures de prison, et Bouquet qui n'a jamais été condamné, obtient le bénéfice du sursis.

## TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

*Audience du vendredi 9 janvier*

Présidence de M. DASSONVILLE, président

**Prestation de serment du Tribunal de Tourcoing**

Les nouveaux membres du Tribunal de commerce de Tourcoing ont prêté, à l'audience de la 1^re Chambre du Tribunal civil de Lille, le serment exigé par la loi avant leur entrée en fonctions. Lecture a été donnée par le greffier de l'arrêté de la Cour d'appel déclarant régulières les élections et commettant le Tribunal de Lille pour recevoir le serment. Chaque magistrat a ensuite prononcé, la main levée, la formule traditionnelle.

## *NOUVELLES RELIGIEUSES*

ROUBAIX. — *Chapelle des Carmélites.* — Dimanche 18 janvier, fête du Saint Nom de Jésus et fête principale de l'Archiconfrérie du Saint Enfant Jésus de Prague. Messe basse à sept heures. Messe chantée à huit heures. Le soir, à cinq heures, salut solennel et sermon par un religieux rédemptoriste. Les anciennes élèves sont instamment priées d'assister à cette fête religieuse.

## *MARIAGES & FIANÇAILLES*

— Il vient d'être célébré à Dunkerque, dans la plus stricte intimité, à cause d'un deuil de famille, le mariage de M. le docteur Julien Vanverts, ancien interne lauréat des hôpitaux de Paris et chef de clinique à Lille, avec M^lle Suzanne Lordez.

— Jeudi, a eu lieu, dans la plus stricte intimité, en l'église Saint-Augustin, à Paris, le mariage de M. Albert Murin, capitaine d'artillerie, avec Mme Irénée Joseph, née Van Ackere.

— Le mariage de M^lle Marie-Thérèse Eloy, fille de M. Jules Eloy, notaire à Saint-Omer, avec M. André Duriez, distillateur, sera célébré mardi prochain à onze heures, en l'église Saint-Denis, à Saint-Omer.

**Spécialité de Chapelles et Monuments funéraires, EDMOND PACHY, 212, G^de-Rue, TÉLÉPHONE.**

**CONVOIS FUNÈBRES & OBITS**

Les amis et connaissances de la famille DERREUMAUX-BOUTEMY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Anne-Marie BOUTEMY, veuve de M. Pierre-Augustin DERREUMAUX, décédée à Roubaix, le 8 janvier 1903, à l'âge de 84 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le dimanche 11 courant, à huit heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 12 dudit mois, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le lundi 12, à quatre heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, 40, rue de l'Alouette, chez son gendre, M. Henri Dassonville.

Les amis et connaissances de la famille DEVISCORDE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Palmyre CORDE, veuve de Monsieur César DEVIS, décédée à Roubaix, le 8 janvier 1903, dans sa 76^e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 10 courant, à huit heures et demie, en l'église Saint-Martin, à Roubaix — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, cour Holbecq, 2

**POMPES FUNÈBRES CORNILLE-PENNEL**

23, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transport de corps en France et à l'étranger. Renseignements gratuits pour le cimetière. Couronnes en tous genres. — Téléphone 748. 16472

## *NÉCROLOGIE*

— Nous apprenons la mort de M. l'abbé Carpentier, curé de Seninghem depuis 1888. M. l'abbé Carpentier était né le 20 septembre 1843 à Wail. Ordonné prêtre en 1866, il fut vicaire à Eperlecque, curé à Bouret-sur-Canche, à Frévin-Capelle, à Henxecourt-les-Ransart, à Buire-le-Sec et à Hesdigneul. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui samedi, à onze heures.

**PETITE CORRESPONDANCE**

**Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.**

*S. C.* — 1° Oui; 2° Lundi, oui. — *H. B.* 210. — 1° M. Cousebant d'Alkemade; 2° Ecrire à M. le Ministre de la Guerre, Bruxelles; 3° 0.25 c.; 4° Oui; 5° Oui. — *L. F. M.* 51. — Voyez un pharmacien ou un médecin.

## CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — *Hippodrome-Théâtre.* — Nous rappelons que c'est demain dimanche, en matinée, à trois heures et demie, que débutera la troupe des attractions gigantesques (Direction Spassandy's et Ménotti). Il y a deux nouveaux numéros à ajouter à ceux que nous avons signalés : *le signor Marzo*, le plus fort équilibriste de tête et *Les Marti*, dans leur sensationnel exercice, *L'Echelle Tourbillonnante*. Le soir, représentation à huit heures et demie.

— *Choral Nadaud.* — On nous apprend que cette société se propose d'exécuter au grand concert d'hiver qui aura lieu courant de février, de très grandes œuvres. Cette phalange, qui compte actuellement plus de cent chanteurs, travaille fermement en vue de cette solennité. La Commission administrative a décidé de faire une grande réunion, samedi 10 courant, au local habituel, et compte sur tous les chanteurs anciens et nouveaux, ainsi que les amis qui voudraient grossir les rangs.

EDEN-CONCERT (Dir. Delchambre), 41, r. du Chemin-de-Fer. Tous les soirs, à 8 h. ½, spectacle varié. 20765

**SALLE DES FÊTES G^ve EECKHOUT, Place de la Gare, Roubaix. Dimanche 11 Janvier 1903, à 7 heures, GRAND BAL. Brillant orchestre. Cavaliers 1 fr., Dames 0.50 c.** 21458d

***PROGRAMME DES THÉATRES***

**THÉATRE DE ROUBAIX**

Direction : Louis Couvreur

Bur. à 5 h. ½ DIMANCHE 11 JANVIER Rideau à 6 h.

DEMI PRIX A TOUTES LES PLACES

**LE BATARD ROUGE**

*drame à grand spectacle en 5 actes et 6 tableaux, dont un prologue*

Le spectacle sera terminé par :

**La Culotte ou l'autorité conjugale**

*comédie-vaudeville en trois actes* 21128

THEATRE MUNICIPAL DE LILLE. — Direction : A. BOURDETTE. — *Représentation du dimanche 11 janvier.* — Rideau à 4 h. ½; rideau à 5 heures. — *Les Deux Orphelines*, drame en sept actes et huit tableaux, de M. Dennery; — *Faust*, opéra en cinq actes et onze tableaux.

## NORD

STEENWOORDE. — *Election validée.* — Le Conseil d'Etat vient de valider l'élection de M. Ryckewaert, en qualité de conseiller général du canton de Steenwoorde.

DUNKERQUE. — *Le Phare du Nord* annonce que son secrétaire de rédaction, M. Charles Baudoul, ancien rédacteur à *l'Echo du Nord* vient, par décision du Conseil d'administration, d'être nommé rédacteur en chef de ce journal. Nos félicitations à notre confrère.

## PAS-DE-CALAIS

VIOLENT ORAGE. — Arras, 9 janvier. — Un violent orage s'est abattu sur la région du Calaisis : la foudre est tombée en divers endroits, notamment sur le clocher de l'église de Sangatte, qui a été détruit.

**LA FERMETURE DE LA PÊCHE**

Par arrêté préfectoral, la pêche de toutes les espèces de poissons et celle de l'écrevisse sont interdites d'une manière absolue dans toute l'étendue du département du Nord, du lundi 20 avril 1903 inclusivement au dimanche 21 juin exclusivement.

Sont toutefois exceptée de l'interdiction fixée par l'article 1er, la pêche de l'anguille à la houppe, c'est-à-dire au moyen d'un appât placé au bout d'une ligne flottante, sans hameçon, avec ou sans plomb, dans les cours d'eau, canaux de desséchement, waetergands et canaux navigables situés dans le périmètre des waeteringues du Nord, à l'exception de la rivière d'Aa canalisée.

Dans le deuxième périmètre, la pêche à l'anguille pourra avoir lieu, savoir :

Du 15 août exclusivement au 15 décembre inclusivement pendant la nuit tout entière;

Durant le reste de l'année, déduction faite de la période d'interdiction définie à l'article 1er, pendant les deux heures qui suivront le coucher du soleil et les deux heures qui précéderont son lever.

Dans tous les cours d'eau du département, sauf ceux des bassins de l'Escaut et de la Sambre, les mailles ou l'espacement des verges des filets fixes et filets dits : « carreau » ou « échiquier », en usage pour la pêche de l'anguille mesureront au moins seize millimètres de côté ou d'espacement.

Exceptionnellement, l'usage du filet dit : « carreau », à mailles de dix millimètres de côté, sera autorisé pour la pêche de l'anguille, exclusivement dans les waeterganda et cours d'eau compris dans le périmètre des waeteringues du Nord et à l'exécution de la rivière de l'Aa canalisée.

**CONSEIL AUX BONNES MÉNAGÈRES**

*soucieuses de la santé à leur foyer*

Bien des ménagères, se servant journellement de beurre, d'abord pour faire la cuisine, ensuite pour faire de bonnes tartines, ignorent généralement quel est bien ce produit, d'où il vient et quelles sont ses qualités.

Un kilo de bon beurre est le produit de 22 litres de lait. C'est vous dire assez que c'est un aliment qui a son importance dans notre existence, surtout pour les enfants : nul autre produit n'est aussi agréable à faire prendre.

Il est donc de toute nécessité que la mère de famille s'enquière de la bonne qualité du beurre qu'elle achète, car aucun produit n'est plus atteint par les falsifications. La margarine a joué pendant longtemps son rôle; mais, depuis quelque temps, l'inspection sérieuse arrivant à faire punir les délinquants, ceux-ci ont changé leur fusil d'épaule; au lieu de beurre margariné, on fabrique maintenant un produit imitant assez bien le beurre et qui est composé à peu près comme suit :

| | |
|---|---|
| Beurre végétal ou beurre de coco ..... | 30 % |
| Graisse alimentaire ..... | 30 » |
| Eau et sel ..... | 25 » |
| Beurre naturel ..... | 15 » |

Sur un kilogramme que vous achèterez, vous aurez donc 150 grammes de beurre; cela n'empêche que ce produit est livré à la consommation sous des étiquettes de beurre pur, par les trafiqueurs; ceux-ci ne craignent pas l'inspection, qui n'est pas suffisamment armée pour empêcher pareil mélange; en attendant qu'on trouve le moyen d'empêcher cette fabrication malhonnête vous devez y regarder de près et voici quelques indication utiles.

Généralement, il est offert en vente à quelques sous meilleur marché que le bon beurre;

Il a une teinte légèrement jaune rosée;

Il n'a pas le même aspect que le bon beurre parce qu'il n'en a pas la consistance;

Il a, au contraire, l'air mousseux et est très léger à trancher; fondu il ne laisse que de l'huile et répand une odeur désagréable.

Ce n'est donc pas un bénéfice que d'acheter un tel produit 40 ou 50 centimes meilleur marché que le bon beurre. Par sa composition il ne peut que nuire à la santé, tandis qu'en achetant du beurre pur et de bonne qualité, vous pouvez être certaines de faire consommer l'aliment le plus confortant et le plus hygiénique qui existe.

Il ne faut pas dire : « Mais il est difficile de trouver du bon beurre ! » Au contraire, il n'en manque pas; et si les falsificateurs sont nombreux, il ne manque pas de maisons sérieuses qui vendent le bon beurre; mais il ne faut pas prétendre acheter pour 26 sous ce qui vaut 34 sous.

La maison Smeets-Verschingel, établie depuis 1860 à la même adresse, 101, rue de Sébastopol, à Roubaix, n'a jamais varié dans sa façon de vendre et elle a toujours eu pour devise : — **La bonne qualité avant tout**.

Cette maison s'est acquis le dépôt, pour la France, du beurre de la **Laiterie « La Normandie »**, beurre qui a toutes les qualités.

Frais, il est le beurre le plus exquis pour la table; légèrement salé, il est, pour l'usage de la cuisine et pour les tartines, le meilleur beurre et le plus économique qu'on puisse trouver.

Il est directement expédié de la Laiterie, et la maison Smeets-Verschingel, par son grand débit, livre ce beurre à la consommation à un prix toujours avantageux pour sa qualité supérieure.

Ménagères rendez-vous en compte par vous-mêmes. 7814

LE GOUDRON INCOLORE est le remède du jour pour guérir rhumes, toux, bronchites, grippe, influenza, maux de gorge, extinction de la voix, asthme, phtisie, etc. Suivant les sommités médicales, rien ne peut rivaliser avec le goudron incolore qui est l'extrait des principes actifs du Goudron de Norvège, et qui forme la base du *Sirop Depraiter*. Le Sirop Depraiter fait sensation. Grâce au perfectionnement de sa préparation, il agit directement sur les muqueuses des voies respiratoires par inhalation et par absorption, sans fatiguer l'estomac comme font les autres remèdes. Outre cela, il est agréable au goût. Prix : 2 francs dans toutes les bonnes pharmacies. — Mouscron, Mons; Courtrai, Hulpiau; Comines, Van Windekens; Warneton, Vandermarlière et partout.

# BELGIQUE

EPARGNE DE LA FEMME MARIÉE ET DU MINEUR. — Les effets de la mise en vigueur de la loi du 10 février 1900, sur l'épargne de la femme mariée, et du mineur, se manifestent d'une manière sensible : avant la promulgation de la dite loi, sur 100 livrets ouverts au nom de femmes majeures, le nombre de livrets ouverts au nom de femmes se déclarant mariées, variait entre 12 et 14; ce nombre s'est élevé à 30 pendant l'année 1900 et à 36 pendant l'année 1901. Dans le courant de 1900, 9.867 livrets avaient été ouverts au nom de femmes mariées et 8,093 au nom de mineurs âgés de 16 ans ou plus, par application de la loi du 10 février 1900, c'est-à-dire sans l'intervention du mari ou du représentant légal. En 1901, il s'est ouvert, dans les mêmes conditions, 13.639 livrets au nom de femmes mariées et 10.513 au nom de mineurs. Le nombre de remboursements effectués en 1901 sur livrets de cette catégorie, en vertu des dispositions de la loi du 10 février 1900, s'est élevé à 16.052, pour une somme totale de 592.176 fr. 69; sur ce nombre, 7.984 remboursements se sont élevés à 20 francs et moins, pour un montant total de 79.995 fr. 17, et 8.068 remboursements s'élevaient de 20 à 100 francs, pour un montant total de 512.181 fr. 52.

UN TRUST A ANVERS. — Les représentants des lignes de navigation allemandes et anglaises d'Anvers vers La Plata, réunis à Anvers depuis trois jours, viennent de décider la fusion de toutes les lignes de navigation sur La Plata ou sur un port quelconque de l'Amérique du Sud. Ces lignes sont très nombreuses. M. Corty, président de la Chambre de commerce d'Anvers, a été choisi comme secrétaire du nouveau trust. Cette nouvelle a causé un gros émoi à Anvers, où elle fait l'objet de toutes les conversations; la plupart des commentaires sont défavorables; l'on craint, paraît-il, que la nouvelle combinaison favorise les intérêts des ports de Dunkerque et de Rotterdam, au détriment de celui d'Anvers.

FÊTES NATIONALES DE 1905. — En vue des fêtes à organiser en 1905, à l'occasion du 75^e anniversaire de la fondation de l'indépendance de la Belgique, le Cercle *Bruges-en-Avant* a pris l'initiative de provoquer la création d'une Ligue de toutes les Sociétés belges d'attractions, dont la première manifestation serait la tenue d'un congrès à Bruges, au mois de juillet prochain.

L'objet de ce congrès serait avant tout la discussion des mesures à prendre pour assurer la réalisation d'un vaste projet de fêtes à organiser dans tout le pays. En dehors des expositions, concerts, etc., le projet comprend un grand cortège historique qu'on pourrait appeler *Cortège national*

On dit que ce cortège, dont l'organisation serait assurée par les principales villes du pays, parcourrait plusieurs grands centres, de sorte que les populations de toutes les provinces seraient admises à son défilé.

Ce serait là la réalisation de l'idée que le Roi avait mise en avant dans un entretien qu'il eut en juin dernier avec des organisateurs de l'Exposition des Primitifs flamands, le jour de l'ouverture.

DE COOMAN ET HUTT FRÈRES DEVANT LA CHAMBRE DU CONSEIL. — Vendredi après-midi, à deux heures et demie, les frères Aimé et Auguste Hutt et leur associé, François de Cooman, ont été conduits en fiacre de la prison de Saint-Gilles au Palais de Justice. A trois heures et demie, ils ont comparu devant la Chambre du Conseil qui avait à statuer sur la confirmation des deux mandats d'arrêt délivrés à charge de chacun d'eux. La Chambre, qui siégeait dans le cabinet de M. Arnold, était ainsi composée : MM. Dequesne, président; Frames et Arnold, juges. M. De Beys, substitut du Procureur du Roi, ministère public. Les trois financiers ont été extraits de leur cellule et conduits devant les magistrats. Ils étaient accompagnés de leurs conseils M^es A. Braun et Paul-Emile Jansen.

### ATH

TENTATIVE DE MEURTRE. — Un des témoins entendus dans la nouvelle instruction du drame de Mainvault, dans lequel le fermier Badilon Plateau a trouvé la mort, Mme veuve Senelle, née Nathalie Dethaye, a été, jeudi dans la soirée, l'objet d'une tentative de meurtre. Au moment où elle cueillait des légumes dans son jardin, elle vit, dans les champs, un homme ayant l'attitude d'un chasseur, qui s'avançait vers elle. Arrivé à une centaine de mètres de la fermière, l'homme leva son arme, épaula et fit feu. Mme Senelle entendit siffler les plombs autour d'elle, mais ne fut pas atteinte. Elle cria au secours. Mais quand on vint à son aide, l'individu avait disparu. Mme Senelle ne l'a pas reconnu. La gendarmerie est sur les lieux.

### TOURNAI

LE CONSEIL COMMUNAL s'est réuni vendredi à huit heures du soir; nous publions plus haut le compte-rendu de ses délibérations.

CHUTE. — En voulant déverser, jeudi, des gravois dans un fossé situé non loin de l'asile des aliénés, un camion de brasseur roula dans le précipice, entraînant avec lui le conducteur et les deux chevaux. Il fallut plus d'une heure pour les retirer de leur dangereuse position. Le camion seul a souffert.

LE SAINT-SUAIRE. — Vendredi 16, à cinq heures, salle de l'orphelinat Saint-Charles, boulevard Léopold, conférence avec projections sur le Saint-Suaire de Turin par M. l'abbé Noguier de Malijay. Des cartes seront en vente à l'entrée de la salle.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Audience du 9 janvier 1903. — Président, M. Nothomb. — Bourgeois Clovis, 24 ans, cultivateur à Rumillies, a porté des coups de couteau à Fourez Gustave : 2 mois et 50 francs conditionnellement. Il paiera à sa victime 150 francs de dommages-intérêts. — Duprié Emile, 46 ans, ouvrier agricole à Ramegnies-Chin, a recélé une cuve volée à Templeuve, en avril 1902, au préjudice de Loison Elodie : 8 jours. — Pour coups : 1° 15 jours et 10 francs à Vanconeghem Charles, 37 ans, marchand de bière à Lessines; 2° 15 jours conditionnellement à Vanderaspoilden Alphonse, 23 ans, tisserand à Ellezelles; 3° 10 jours et 10 fr. à Debaere Léopold, 26 ans, ouvrier carrier à Lessines; 4° 15 jours conditionnellement à Lietem Emile, cultivateur à Œudeghien. — Pour vente de gibier en temps prohibé, 50 fr. conditionnellement à Dumont Lydie, épouse Fryson, 60 ans, cultivatrice à Villers-Notre-Dame. — 200 fr. à Dhulst Edouard, 22 ans, marchand de charbon à Estaimbourg, pour délits de chasse. — Le 15 juin 1902, Cocu Alfred, 29 ans, forgeron à Templeuve, a frappé Fava Joseph et Fava Emile et a brisé des clôtures de l'habitation de Verschueren Pierre; il est condamné à 1 mois, 15 jours et 46 fr. — 8 jours et 26 fr. à Alavoine Jules, 21 ans, ouvrier plafonneur à Esplechin, pour outrages.

### ESTAIMPUIS

MOUVEMENT DE L'ÉTAT-CIVIL ET DE LA POPULATION EN 1902. — Nombre de naissances : sexe masculin, 21; sexe féminin, 22; total, 43. — Décès : sexe masculin, 10; sexe féminin, 15; total, 25. — Mort-nés, 5. — Mariages : 13. — Divorce, néant. — Personnes entrées dans la commune 106, dont 59 du sexe masculin et 47 du sexe féminin. — 26 hommes et 22 femmes sont venus de la France. — Personnes sorties de la commune 84, dont 47 du sexe masculin, et 37 du sexe féminin. — 12 hommes et 10 femmes sont allés en France. Excédent des entrées sur les sorties et des naissances sur les décès, 40. — La population qui était de 1.407 habitants au 31 décembre 1901 était donc de 1.447 au 31 décembre 1902.

### COURTRAI

## *L'horrible crime de Deerlyck*

Le Parquet de Courtrai, accompagné de deux médecins-légistes, a fait une nouvelle descente sur les lieux du crime. Plusieurs personnes ont été interrogées par les magistrats, entre autres, le cabaretier, qui occupe la maison attenante à celle qu'habitait la victime, Elodie Depauw. Chez ce dernier, pendant la nuit du crime, on avait fêté les Rois et la nuit s'était prolongée jusque vers deux heures du matin. Le cabaretier ne s'est aperçu de rien. Il résulte des renseignements recueillis par l'enquête que le crime aurait été commis dans l'arrière-nuit de lundi à mardi. La malheureuse femme a d'abord été assommée d'un formidable coup porté sur le crâne et porte les traces d'une balle de revolver qui lui a perforé le front.

Mme Elodie Depauw, veuve de Bruno Knudde, habitait seule et vivait de ses rentes. Elle passait dans la commune comme possédant de l'argent. La gendarmerie fait des recherches pour retrouver un individu, âgé de 24 à 25 ans, que l'on soupçonne comme étant un des assassins. Cet homme aurait, paraît-il, causé du crime avant que celui-ci ne fût découvert.

HABITATIONS OUVRIÈRES. — Nous extrayons du rapport du Conseil supérieur d'hygiène publique sur les travaux des Comités de patronage des habitations ouvrières pendant l'année 1901, la partie concernant l'arrondissement de Courtrai.

Le Comité de l'arrondissement de Courtrai s'est efforcé, comme les années précédentes, de favoriser le développement de la société dite *Rond den Heerd*. Ses efforts ont été couronnés de succès.

La société a réalisé 37 opérations nouvelles, dont 28 avec assurance mixte sur la vie, et pour un chiffre de 105.434 francs.

Le total des maisons achetées ou construites à l'intervention de la société s'élève à 120, représentant une valeur de 464.100 francs, sur laquelle l'association a avancé des fonds à concurrence de 337.447 fr. 91. Ces opérations ont été couvertes par des assurances mixtes sur la vie pour un total de 262.690 francs.

Ce succès paraît devoir aller croissant, à mesure que les bienfaits de la société seront mieux connus. Tous les actes de prêt stipulent la défense d'ouvrir des débits de boisson et ces interdictions sont rigoureusement observées. Le Comité a émis un avis favorable à la demande de la Société d'obtenir de la Caisse d'épargne de nouvelles avances s'élevant ensemble à 89.000 francs.

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons la mort de M. Frédéric D'Hont, chevalier de l'Ordre de Léopold, chevalier de l'Ordre du Mérite agricole de France, secrétaire du Conseil supérieur de l'Agriculture, directeur du Laboratoire communal, professeur à l'Ecole industrielle et professionnelle de Courtrai, membre du Conseil local d'hygiène, membre des divers Comices agricoles de la West-Flandre. Le parti catholique perd en lui un de ses membres les plus influents. Il dirigeait le laboratoire de Courtrai depuis l'année 1883. Par une compétence indiscutable et très étendue, un labeur opiniâtre, cet homme de bien a rendu de grands services à la ville de Courtrai et au pays entier. Il était toujours à l'œuvre pour l'organisation des expositions agricoles. M. D'Hont jouissait d'une très grande considération dans les divers départements ministériels. Il est mort jeudi soir, à sept heures et demie, dans son domicile, rue du Gouvernement, après une longue et pénible maladie. Le service funèbre, suivi de l'inhumation, au cimetière Saint-Jean, aura lieu mardi à dix heures, en l'église Saint-Martin. Un détachement de l'Ecole régimentaire, en garnison à Courtrai, rendra les honneurs funèbres.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Présidence de M. DUMORTIER, vice-président. — Ludolphe Houttequiet, 36 ans, marchand de vélos à Ooteghem, est condamné, par défaut, à trois mois de prison et 100 fr. d'amende ou un mois de prison, et aux frais, pour vol d'un vélo au préjudice de Vanthuyne Alois, négociant à Waereghem. — Pour banqueroute simple à Courtrai, depuis moins de trois ans, un mois de prison avec sursis de cinq ans à Ernest Delorge, 32 ans, marchand de liqueurs à Courtrai. — Le 2 novembre dernier, Léopold Vuelsteke, ouvrier à Menin, en passant par la rue de la Station, à Menin, fut, sans motif, terrassé et frappé par J.-B. Flamez, 27 ans, marchand de poissons à Menin. Ce dernier reçoit un mois de prison. — Constant Kindt, 41 ans, forgeron, domicilié à Courtrai, actuellement détenu, est condamné à un an de prison et à cinq ans de surveillance spéciale, pour avoir, le 8 novembre 1902, volé, à l'aide d'effraction ou d'escalade, une somme de 60 francs au préjudice de sa sœur, Victorine Kindt, femme Coussement, demeurant rue Courbe, à Mouscron. — Charles De Bruyne, 30 ans, voyageur de commerce, demeurant à Gand, prévenu d'injures verbales, de vol d'un portefeuille au préjudice de

---

FEUILLETON DU 11 JANVIER 1903 N° 151

LA

# CHARMEUSE D'ENFANTS

PAR JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE

## LES TRAGÉDIES DE L'AMOUR

XVIII

**Le départ.** — (*Suite*)

— Heureusement, il était encore temps de le sauver et je l'ai sauvé. Alors, je fus épouvanté de cet abîme où nous roulions depuis quelque temps et, brusquement, comme deux êtres qui ne se sont point vus depuis longtemps, et qui se retrouvent à l'improviste, nous nous sommes embrassés. Cette réconciliation devait avoir pour effet immédiat et naturel de réparer au plus tôt le mal que nous étions près de commettre... et voilà pourquoi nous sommes ici, honteux, repentants, et cependant heureux, n'est-ce pas, frère ? heureux du bonheur que nous apportons, que nous voyons autour de nous...

— Oui, oui, heureux !...

Horace prit les mains de Colette :

— Colette, leur pardonnez-vous ?

— Oui, car ils ont beaucoup souffert...

Les deux frères s'inclinaient devant elle...

— Vous serez heureux, mademoiselle... Vous êtes digne de l'être, et notre présence dans le pays ne viendra même pas jeter une ombre sur votre bonheur, car nous avons résolu de partir... Nous irons nous ne savons pas en quelle contrée... le plus loin possible... Nous y chercherons des aventures, et du travail, et de la fatigue... pour oublier...

Horace leur dit, loyal, les mains tendues :

— Revenez vite... revenez guéris...

Et montrant Colette :

— Vous aurez ici des amis qui vous attendront.

Ils se retirèrent...

Par les fenêtres ouvertes, où entraient les rayons rouges du soleil couchant, on les vit qui se dirigeaient vers la grille.

Là, ils se retournèrent.

On leur fit un signe d'adieu avec la main.

Ils gardaient le même sourire triste, fatigué du pénible devoir accompli.

Lorsqu'ils eurent disparu, Horace porta à ses lèvres les doigts tremblants de la gentille Colette :

— Et maintenant, puisque je vous aime et puisque vous m'aimez, voulez-vous être ma femme ?

Pour la seconde fois, Colette eut le même geste de frayeur, en obligeant Villefort à regarder... Villefort se redressa... Edith venait de rentrer... et elle avait entendu...

— Demandez à votre mère, monsieur... fit la jeune fille toute pâlie.

Le duc, implorant, les yeux pleins de bonheur :

— Mère ! mère !...

Et la duchesse, froide, glacée, laissa tomber ce seul mot :

— Jamais !

XIX

**Le secret de Roland**

Cette scène s'était passée depuis une heure à peine, lorsque Mme de Villefort fit prier le duc Horace de venir la rejoindre chez elle.

Horace connaissait sa mère. Il savait combien elle était inflexible sur certaines questions, mais il savait aussi combien profondément il en était aimé, de telle sorte que malgré ce terrible mot jeté par elle tout à l'heure entre son amour et celui de Colette, il n'avait pas perdu toute espérance de la fléchir.

Il entra chez Edith et s'avança vers elle respectueusement.

Il voulut lui prendre la main et la porter à ses lèvres.

Elle s'y refusa en la retirant.

Et d'un geste, qui ne faisait prévoir rien de bon, elle lui fit signe de s'asseoir devant elle.

Il obéit, attendant qu'elle parlât.

— Horace, dit-elle, mon frère m'a conté, il y a quelque temps, toute cette intrigue qui s'est passée au château depuis l'arrivée chez nous de Mlle Nathalier. Je n'aurais, au besoin, qu'à vous renvoyer au marquis pour vous renseigner sur ce que je lui ai répondu. Je tiens, au contraire, à avoir avec vous une explication qui est nécessaire. Elle sera courte, du reste, car je n'ai qu'à vous répéter ce que je vous ai dit, il y a une heure, au salon : je ne veux pas et je ne voudrai jamais que vous soyez le mari de cette jeune fille.

— Pourquoi ? dit-il simplement.

— Parce que je ne veux pas me rendre ridicule.

— Vous ne voulez pas vous rendre ridicule ? aux yeux de qui ? Ce n'est pas, je suppose, aux yeux des gens qui peuvent être du même rang social que Colette ? C'est donc aux yeux des gens qui sont nos égaux. Eh bien, ma mère, je voudrais vous dire là-dessus ce que je pense. Chez qui avons-nous trouvé quelque bonté, quelque justice, un encouragement, un peu d'espérance ou même de compassion, il y a un an, lorsque j'eus à supporter cette accusation infâme ? Pas un ne me défendit, si ce n'est ce pauvre et bon général Brincourt qui, seul entre tous, me tendit ses mains d'infirme... Pas un de ceux-là, qui sont nos égaux, et de l'alliance desquels vous seriez sans doute si fière...

— Certes...

— Pas moi... Aucun de ceux-là, dis-je, n'éleva même une protestation en ma faveur lorsque je fus arrêté. Et cependant, dans notre caste si resserrée, si étroite, il y a tellement de solidarité, que lorsqu'un membre est atteint, il semblerait que le corps entier soit frappé. On me laissa me débattre au milieu des infamies dont on m'accusait. Ces gens-là auraient pu dire, sans pour cela apporter de preuves, que je n'étais pas capable d'un crime pareil. Ils n'ont rien dit. Et je fus acquitté en dépit de tout. Alors, mère, vous vous en souvenez sûrement, — pourquoi faut-il que je sois obligé de vous rappeler ce dur calvaire du lendemain de mon retour ? — alors, je voulus embrasser mes parents, nos amis. J'étais heureux de ma liberté, allégé par cet acquittement qui aurait dû être une réhabilitation et qui fut le vrai commencement de mes souffrances, et pas un d'eux ne voulut me recevoir. Ils me fermèrent leur porte, comme on ferme sa porte à un vagabond, et l'un d'eux, que je venais d'apercevoir fumant un cigare à sa fenêtre, eut la cruelle insolence de me faire dire qu'il était absent.

Le duc s'arrêta, ému malgré lui, au souvenir de cette torture.

— Vous souvenez-vous, mère ? dit-il enfin.

— Je me souviens, mais que m'importe !

— Il m'importe, à moi, et je ne leur pardonnerai jamais. Et je ne me considère plus comme un des leurs... vous entendez bien, ma mère ? Ils ont été trop durement égoïstes et injustes, ils m'ont trop fait souffrir en ce jour-là... Je ne les connais plus... Ils n'existent plus pour moi et je ne veux en rien me soucier de l'effet que pourra faire dans leur monde l'annonce de mon mariage avec Colette...

— Ce mariage ne se fera pas.

— Mère !

— Ou bien il se fera contre ma volonté.

— Mère, vous savez bien que votre volonté sera toujours sacrée pour moi, et que Colette, elle-même, ne consentirait pas à la mépriser... mais vous aurez pitié d'elle et de moi... Vous ne pouvez pas douter de son amour. Vous en avez eu des preuves sous les yeux. Cet amour est si grand, mère, qu'il allait jusqu'au sacrifice complet, jusqu'au dévouement absolu.

Edith haussa les épaules.

— Oui, oui, murmura-t-elle, c'est une intrigante de premier ordre !

— Oh ! mère ! mère ! dit-il avec